

L'ACCOMPAGNEMENT GESTES PROFESSIONNELS DES AESH

Appuis :

- Kit formation AESH de l'INS HEA
- Parcours m@gistère de l'Education Nationale



ACCOMPAGNER

Qu'est-ce qu'accompagner ?

AESH = DES GESTES PROFESSIONNELS

Analyse des gestes singuliers dans l'activité réelle de l'AESH-i

Clermont-Ferrand 2011

Mémoire de Master FORMATION DE FORMATEURS

D'après une étude, quand les AESH parlent de leur métier, ils utilisent :

Des mots d'observation

- « J'essaie de voir si... »

Des éléments de réflexion

- « Je sais que... »

Des propos de distanciation

- « Je lui laisse... »

Des expressions
d'intervention

- « Je lui tiens la main... »

Des traces d'inconfort

- « J'aurais bien voulu... »

ETUDE DE CAS - Situation de Margot

Margot a 7 ans. Elle est en CP. Elle se déplace en fauteuil roulant manuel car elle est paralysée au niveau des jambes. Elle commence à savoir manier son fauteuil, mais ne sait pas passer une bordure de trottoir ou passer s'il faut ouvrir une porte. Sur le trajet de sa classe à la cour de récréation, il y a une petite marche et deux portes. On est début avril. Il fait environ 17 degrés dehors. C'est l'heure de la récréation du matin.

Façon de faire : Margot sort de la classe. L'AESH la rejoint dans le couloir. Elle entend Margot discuter avec Julie : « Il fait beau aujourd'hui, je n'ai pas envie de mettre mon gilet. ». L'AESH demande à Margot : « C'est moi qui t'accompagne dans la cour ou c'est Julie ? » Puis elle suit les deux élèves jusqu'à la cour et intervient pour la descente de la petite marche.

Façon de faire : L'AESH pousse le fauteuil de Margot dans le couloir, décroche son gilet du porte-manteau, le met à Margot et pousse le fauteuil jusque dans la cour. Elle sourit à Margot et lui dit : « Tiens voilà ta copine Julie qui arrive. »

Façon de faire : L'AESH dit à Margot de sortir de la classe et d'aller mettre son gilet. Puis elle la rejoint et pousse son fauteuil jusqu'à la cour de récréation. Elle lui dit : « Oh ! il fait bon aujourd'hui. »

Distinguer Accompagner/Guider/Aider

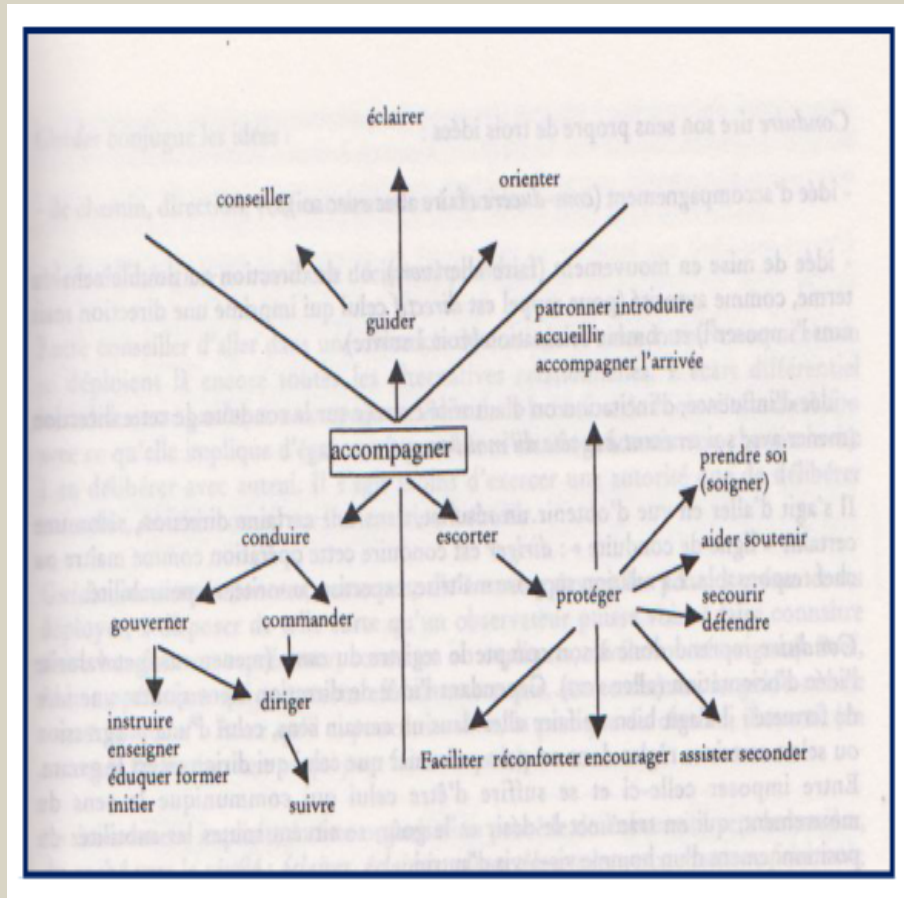
- **Accompagner**, c'est proposer, laisser l'autre se confronter à certaines difficultés.
- **Guider**, c'est diriger, dire à l'autre ce qu'il doit faire car on pense que c'est bien pour lui. On pense qu'on sait toujours mieux que lui ce qui est bien pour lui.
- **Aider**, c'est protéger, sécuriser, faire parfois à la place de l'autre quand il est en incapacité de faire.

APPORTS DE M. PAUL

Doctorante en Sciences de l'Éducation à Nantes

Quelles fonctions remplit l'accompagnateur ?

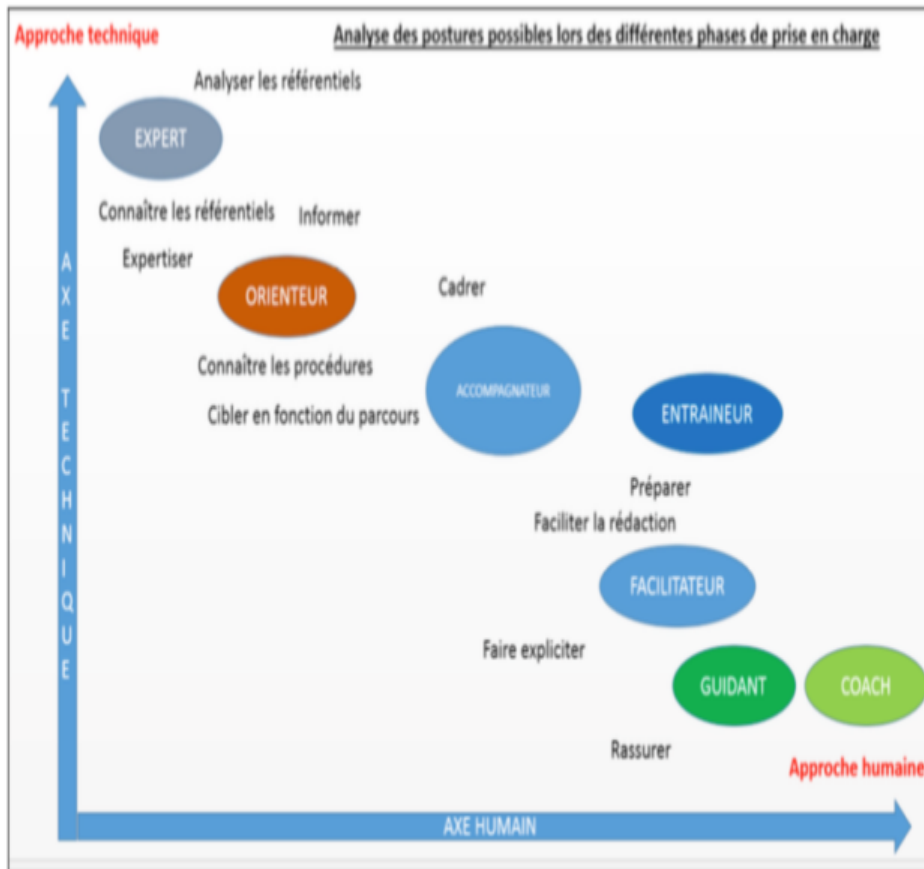
- Être en poste d'accompagnement, c'est être en veille par rapport à une personne ; éveiller, surveiller, veiller sur.
- Accompagner, c'est être en équilibre entre trois attitudes : conduire, guider, escorter. Il faut sans cesse s'ajuster à la personne et à sa problématique.



Source : M. Paul « Ce qu'accompagner veut dire », 2009

APPORTS DE M. PAUL

Doctorante en Sciences de l'Éducation à Nantes



Source : S. Jacquet, pour le mémoire de conseiller VAE de l'IRIS, 2015

- La **posture/position** de l'accompagnateur est à l'intersection de 3 exigences :
 - ▣ Répondre à une attente institutionnelle,
 - ▣ Entendre la personne accompagnée dans sa singularité,
 - ▣ Être efficace en tant que professionnel.
- Le professionnel est une plaque tournante, l'**interface** entre une commande institutionnelle, et les attentes et demandes de la personne.

ACCOMPAGNER PLUTÔT QUE GUIDER

□ **Accompagner**

- Plus d'autonomie pour l'élève
- Observer et écouter l'élève
- Échanger pour connaître ses capacités et ses souhaits
- Savoir se mettre en retrait
- Associer un savoir être à des savoir-faire
- Bénéfice : plus de confort pour l'élève et souvent pour l'AESH

□ **Plutôt que guider**

- Plus de dépendance pour l'élève
- Imposer sans concertation
- Risque de malentendus
- Risque d'inconfort, de mal être pour l'élève et parfois pour l'AESH

Compétences professionnelles

□ **Compétences professionnelles techniques**

□ Des compétences techniques. Exemples :

- pour accompagner un élève malvoyant ne pas le tenir par le bras mais laisser le jeune tenir le bras de l'AESH
- savoir se placer par rapport à un jeune hémiplégique pour lui permettre de se lever d'un siège
- savoir questionner un élève sans parole

Les personnels des services comme les SESSAD (rééducateurs : orthophonistes, ergothérapeutes, kinésithérapeutes...) peuvent être des personnes-ressources.

Compétences professionnelles

Compétences professionnelles relationnelles

- ❑ Savoir observer de façon bienveillante
- ❑ Savoir écouter
- ❑ Savoir dialoguer sans se laisser déborder par des émotions dans des situations complexes
- ❑ Des séances d'analyse de pratiques professionnelles peuvent aider à se former de ce point de vue.

ETRE AESH

Comment définir son rôle ?

Définir son rôle, se présenter, décrire son action

Les missions et le rôle des AESH sont encore mal connus :

- Les enseignants, les autres élèves ne sont pas habitués à travailler en classe en présence d'un adulte non enseignant;
- Le cadre réglementaire et les limites du rôle des aides humaines sont souvent mal connus des enseignants ou des familles des élèves handicapés;
- Il est donc nécessaire que chaque personne chargée d'aider un élève handicapé ait une connaissance précise de son rôle tel qu'il est prescrit par la CDAPH et défini dans le cadre du PPS, précisé au besoin par l'enseignant référent

Il est donc très important que chaque AESH soit capable d'expliquer son rôle, de façon simple et concrète, à toutes les personnes présentes dans l'environnement de l'élève accompagné (parents, enseignants, autres élèves, personnels de soin)

→ COMMENT ?

Définir son rôle, se présenter, décrire son action

- Pour y parvenir, l'AESH doit s'exercer à ces différentes formes de présentation en prenant appui :
 - Sur les principes généraux de l'**inclusion scolaire** des élèves handicapés;
 - Sur les conditions particulières du **projet de scolarisation** de l'élève handicapé (PPS);
 - Le langage utilisé doit respecter le secret médical et la vie privée de l'élève et de sa famille et préciser les **limites** de l'action de l'aide humaine.
- L'AESH doit s'efforcer de situer son action en dehors du champ pédagogique (rôle des enseignants) ou du champ thérapeutique (rôle des personnels de soin et de rééducation). La spécificité du travail d'accompagnement appelle une description concrète des tâches prévues dans le PPS.
- Par rapport à la famille de l'élève handicapé, l'AESH doit présenter son rôle comme celui d'un professionnel directement rattaché à l'institution scolaire et placé sous l'autorité du directeur d'école ou du chef d'établissement.

Adapter ses modes de communication

- **Avec l'élève handicapé lui-même**, l'AVS doit s'efforcer de conserver, malgré la proximité inévitable, une distance suffisante pour lui permettre de jouer le rôle éducatif qui est le sien.
- **Avec les enseignants**, l'AVS doit toujours s'efforcer de délimiter explicitement son action et d'offrir des garanties sur la neutralité de son rôle dans les exercices scolaires produits par l'élève handicapé (au-delà de l'aide instrumentale, technique, psychologique prévue par le PPS).

Adapter ses modes de communication

- **Avec la famille de l'élève**, l'AESH doit veiller à rester strictement dans le rôle qui lui est assigné par la notification de la CDAPH et, en particulier à éviter de se substituer aux enseignants et au personnel de l'établissement scolaire concernant les questions relatives à la scolarisation de l'élève, ses performances, son orientation, etc.
- **Avec les autres élèves**, l'AESH doit rester « naturel » et, en particulier, ne pas se substituer à l'élève handicapé lui-même lorsque d'autres enfants questionnent sur le handicap, la pathologie ou le comportement de l'élève accompagné. C'est en favorisant le dialogue direct entre l'élève handicapé et ses camarades que l'aide humaine jouera pleinement son rôle

Analyser et ajuster son action

- **La situation de l'élève accompagné évolue au cours du temps.**
 - En raison du développement (l'élève grandit, mûrit, etc.).
 - En raison de l'évolution possible de sa pathologie (aggravation, par exemple en cas de maladie évolutive, ou au contraire amélioration).
 - En raison de facteurs psychologiques divers (situation familiale, manque de confiance en soi, anxiété croissante, etc.).
 - En raison de l'évolution des exigences de son parcours scolaire.

Analyser et ajuster son action

- **Ces évolutions peuvent appeler des changements dans la nature ou l'organisation de l'aide humaine:**
 - Si les changements sont mineurs et permettent de rester dans le cadre fixé par le PPS, l'accompagnement de l'élève est ajusté après concertation avec l'équipe enseignante et la famille.
 - Si les changements nécessaires semblent plus importants (notamment s'ils concernent le temps d'intervention initialement prévu ou la nature des actes demandés), la décision de modifier l'action de l'AVS appartient au chef d'établissement et/ou à l'enseignant référent.

Rendre compte de son action

- **Oralement** : de façon peu formelle, à la demande d'un enseignant ou de parents ou de façon plus formelle, par exemple lors d'une réunion de synthèse avec les enseignants, la famille et les professionnels du soin.
- **Par écrit** : sur demande pour la réévaluation de l'aide ou l'établissement d'un bilan scolaire.

Dans tous les cas, les règles à respecter sont:

Simplicité, clarté et description concrète de l'action et des observations du comportement de l'élève;

Respect absolu du secret médical et de l'obligation de discrétion concernant l'élève et sa famille;

Absence de jugement de valeur sur l'ensemble des acteurs de l'inclusion scolaire.

EN GUISE DE CONCLUSION

Comment définir son rôle ?

DES PRINCIPES

RESPECT	de l'élève (enfant, adolescent, jeune adulte), de sa famille, des partenaires, etc.
BIENVEILLANCE	à l'égard de l'élève et de ses camarades, quels que soient les retentissements des troubles sur les apprentissages et/ou sur les relations sociales
EXEMPLARITÉ	dans l'attitude, le langage, le respect des règles collectives et du devoir de confidentialité, en accord avec les devoirs des agents exerçant pour l'État
LIMITES	de l'exercice (ne pas faire à la place de l'élève, ne pas faire écran dans les relations...)
ANTICIPATION	des situations, des réactions, des adaptations à préparer, etc.
OBSERVATION	nécessaire au début de tout "premier accompagnement", à chaque changement dans l'accompagnement (appareillage, traitement, outil, contexte...), au fil du temps pour rendre l'élève plus autonome. Cette pratique doit permettre de faire évoluer l'accompagnement, la situation de l'élève...
PARTENARIAT	dans tous les aspects de la pédagogie mise en œuvre par l'enseignant (écoute, transmission des informations, etc.)

Mai 2020

L'ACCOMPAGNEMENT

- Se construit à plusieurs :
 - ▣ il doit évoluer (dans sa forme et son contenu),
 - ▣ il doit se faire dans le respect de la sphère privée de l'élève et dans le respect des personnes.
 - ▣ il doit faciliter l'accès aux apprentissages, à la communication et aux relations sociales.
- Cette évolution demande à l'AESH de :
 - ▣ s'appuyer sur une observation fine de l'élève,
 - ▣ rendre compte à l'équipe avec précision des effets de l'accompagnement,
 - ▣ d'ajuster cet accompagnement.

Apport méthodologique

Quand vous rencontrez une situation problématique la trame de questions proposée dans chaque cas peut vous aider :

- à l'analyser.
- à identifier les acteurs (Il est important de n'inclure dans ce travail d'analyse que les personnes ayant un rôle à y jouer.)
- à y apporter des réponses.

Les situations d'accompagnement et de scolarisation sont complexes et nécessitent de ne pas se priver du regard des personnes pouvant y apporter leurs compétences.

Ce qui est important, c'est ce que l'on fait de ces situations et ce qu'elles permettent d'ajuster et d'améliorer dans la scolarisation d'un élève en situation de handicap.